



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 02 septembre 2019

Dispositions spécifiques Voltige en cercle



SOMMAIRE

PREAMBULE	3		
I - ORGANISATION	3		
Art 1.1 - Nature des concours	3		
Art 1.2 - Calendrier	3		
Art 1.3 - Organisateurs	3		
Art 1.4 - Terrains et matériel	3		
A - La piste	3		
La piste doit être circulaire	3		
B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau	4		
C - Musique	4		
Art 1.5 - Le service vétérinaire	4		
II - EPREUVES	4		
Art 2.1 - Classification des épreuves	4		
Art 2.2 - Composition des manches	4		
III - OFFICIELS DE COMPÉTITION	5		
Art 3.1 - Président du jury	5		
Art 3.2 - Juge accompagnateur	5		
Art 3.3 - Fonctionnement des jurys	6		
Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys	6		
Art 3.5 - Éliminations	6		
Art 3.6 - Disqualification	7		
IV - CONCURRENTS	7		
Art 4.1 - Généralités	7		
Art 4.2 - Voltigeurs en équipe	7		
Art 4.3 - Voltigeur individuel	8		
Art 4.4 - Voltigeurs Pas de deux	8		
Art 4.5 - Nombre de participations	8		
Art 4.7 - Aide à la Montée pour les épreuves Club, Amateur 4, Amateur 3, Amateur 2 équipe et minime individuel et Amateur 1 Jeunes équipe	8		
Art 4.8 - Chef d'équipe	8		
Art 4.9 - Tenues	9		
V - PONEYS / CHEVAUX	9		
Art 5.1 - Droits de participation	9		
Art 5.2 - Harnachement et ferrure	9		
A - Le harnachement	9		
B - La ferrure	11		
VI - NORMES TECHNIQUES	11		
Art 6.1 - Appréciation des figures imposées	11		
A - Epreuves Club et Amateur 4, 3	11		
B - Epreuves Amateur 2, 1, élite	11		
Art 6.2 - Appréciation du programme technique - Amateur élite	11		
A - Notation des exercices techniques	11		
B - Notation de la composition	11		
C - Notation de l'Exécution	11		
D - Notation du poney / cheval et de la prestation de longe	11		
Art 6.3 - Appréciation du programme libre	11		
6.3.1 - Difficulté	11		
6.3.2 - Composition	12		
6.3.3 - Exécution	12		
A - Epreuves Club et Amateur 4, 3	12		
B - Epreuves Amateur 2, 1, élite	12		
C - Coefficients	12		
Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes	12		
Art 6.5 - Programme imposé par équipe	12		
A - Équipes Club 3	12		
B - Équipes Club 2	13		
C - Équipes Club 1	13		
D - Équipes Club Elite	13		
E - Équipes Amateur 4	13		
F - Équipes Amateur 3	14		
G - Équipes Amateur 2	14		
H - Équipes Amateur 1 et Amateur 1 Jeunes	14		
I - Équipes Amateur Elite	14		
Art 6.6 - Programme libre par équipe	15		
A - Équipes Club 3	15		
B - Équipes Club 2	15		
C - Équipes Club 1	15		
F - Équipes Amateur 3	15		
G - Équipes Amateur 2	15		
H - Équipes Amateur 1 Jeunes, Amateur 1 et Amateur Elite	16		
J - Appréciation de la composition / note artistique	16		
K - Appréciation de l'exécution	16		
Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles	16		
Art 6.8 - Programme imposé individuel	16		
A - Imposé individuel Club 1	17		
B - Imposé individuel Club Elite	17		
C - Imposé individuel Amateur 2 et Amateur 2 Minime	17		
D - Imposé individuel Amateur 1	17		
E - Imposé individuel Amateur Elite	18		
Art 6.9 - Programme technique	18		
Art 6.10 - Programme libre individuel	18		
A - Appréciation de la note de difficulté	18		
B - Appréciation de la composition	18		
C - Appréciation de l'exécution	18		
Art 6.11 - Généralités des épreuves Pas de Deux	19		
Art 6.12 - Programme imposé Pas de Deux Club	19		
Art 6.13 - Libre Pas de Deux	19		
A - Libre Pas de Deux Club	19		
B - Libre Pas de Deux Amateur	19		
C - Appréciation de la difficulté	19		
D - Appréciation de l'exécution	20		
E - Appréciation de la composition	20		
F - Note finale	20		
Art 6.14 - Note du poney / cheval et de la prestation de longe	20		
A - Evaluation de la qualité de galop	20		
B - Evaluation de la qualité du pas	20		
C - Evaluation de la prestation de longe	21		
D - Déduction de points	21		
VII - DEROULEMENT	21		
Art 7.1 - Durée	21		
Art 7.2 - Engagement	21		
Art 7.3 - Inspection vétérinaire	21		
Art 7.4 - Déclaration de partants	21		
Art 7.5 - Réunion des Chefs d'équipes	21		
Art 7.6 - Entrée / cloche / musique	22		
Les voltigeurs et le monteur doivent entrer et sortir avant le cheval.	22		
Art 7.7 - Ordre des épreuves	22		
Art 7.8 - Salut	22		
Art 7.9 - Temps accordé	22		
VIII - CLASSEMENT/REMISE DES PRIX	23		
Art 8.1 - Classement	23		
Art 8.2 - Remise des prix	23		

PREAMBULE

La Voltige en cercle met en scène un ou plusieurs voltigeurs qui évoluent sur un poney / cheval au pas ou au galop tenu en longe. Le poney / cheval est équipé d'un surfaix et d'un large tapis permettant aux voltigeurs d'effectuer une série de figures où l'équilibre et les aptitudes physiques sont pleinement mobilisés.

Les épreuves de Voltige des concours Club sont des épreuves établies à partir de compétences élémentaires de mise en selle permettant de mettre en évidence le liant, la fixité et l'aisance de chacun sur un poney ou un cheval d'instruction habitué au travail à la longe. Ces épreuves permettent aux voltigeurs et aux longeurs de se former en suivant une progression dans un esprit ludique et créatif.

Les épreuves de Voltige des concours Amateurs sont déterminées par le niveau des épreuves. Orientées sur l'aspect compétitif de la discipline, elles permettent de mettre en évidence l'expertise des voltigeurs / longeurs / poneys / chevaux, de façon évolutive jusqu'au plus haut niveau de compétition.

Ces dispositions spécifiques sont complétées par le code de pointage qui décrit les figures imposées, techniques et libres, ainsi que les principes de jugement.

Les championnats de France donnent lieu à des règlements spécifiques.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Nature des concours

Les concours officiels se distinguent en :

- ▶ concours de Voltige,
- ▶ concours de Voltige labellisés FFE.

Les concours de Voltige peuvent comporter des épreuves par équipes et /ou individuelles et/ou Pas de Deux.

Art 1.2 - Calendrier

L'année de compétition se divise en 2 périodes :

- ▶ la saison du 1er février au 31 octobre,
- ▶ l'intersaison du 1er novembre au 31 janvier.

Sur proposition de l'organisateur, pendant l'intersaison, les concours peuvent se dérouler en 1 programme, le programme imposé seul par exemple.

Pendant la saison, les concours doivent se dérouler en 2 phases, sur proposition de l'organisateur :

- ▶ 1^{ère} phase : programme imposé et/ou programme technique
- ▶ 2^{ème} phase : programme libre

Les épreuves de Voltige se déroulent en une ou deux manches.
Ces mesures sont publiées au programme du concours.

Art 1.3 - Organismes

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury le personnel nécessaire au secrétariat, à la comptabilité, à la sonorisation et à la diffusion des résultats. Ce personnel est désigné en priorité parmi les juges accompagnateurs.

Art 1.4 - Terrains et matériel

A - La piste

La piste doit être circulaire

EPREUVES	Club	Amateur
TAILLE MINIMUM DE LA PISTE	18 m	20 m
DIAMETRE MINIMUM DU CERCLE D'EXERCICE	13 m	15 m

Il est recommandé :

- ▶ de tracer de façon visible, à la chaux par exemple, le centre du cercle,
- ▶ de surélever de 50 cm au plus les tables de juges, avec 1 table et 2 chaises par juge et que ceux-ci soient distants d'au moins 2 m de la piste,
- ▶ de prévoir le ratissage du terrain afin d'éviter la formation d'un sillon préjudiciable aux poneys / chevaux et aux voltigeurs.

Le sol doit être souple, plat et non glissant.

Les spectateurs doivent être à un minimum de 3 m à l'extérieur de la piste.

Lorsque les épreuves se déroulent à l'intérieur, la hauteur sous plafond doit être au moins de 5 m, la piste d'échauffement doit idéalement être couverte.

Pour l'entraînement, il y a lieu de mettre à la disposition des concurrents au moins une piste d'échauffement analogue à celle de compétition.

B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau

L'organisateur doit prévoir 2 chronomètres et 2 tableaux d'affichage, et au moins 1 tonneau près de la piste de d'échauffement.

C - Musique

L'organisateur doit prévoir la sonorisation globale de la piste de concours et de l'aire d'échauffement.

Art 1.5 - Le service vétérinaire

Pour les épreuves Amateur la présence d'un vétérinaire au début du concours pour une inspection est obligatoire, sauf cas particulier prévu à l'article 7.3.

II - EPREUVES

Art 2.1 - Classification des épreuves

DIVISION	ÉPREUVES PAR EQUIPE	EPREUVES INDIVIDUELLES	PAS DE DEUX
CLUB	Club 3 équipe Club 2 équipe Club 1 équipe Club Elite équipe	Club 1 individuel Club Elite individuel	Club Pas de Deux
AMATEUR	Amateur 4 Amateur 3 Amateur 2 équipe	Amateur 2 minime Amateur 2 individuel	Amateur Pas de deux
	Amateur 1 jeunes équipe Amateur 1 équipe Amateur Elite équipe	Amateur 1 individuel Amateur Elite individuel	

Dans les épreuves par équipes, les épreuves Pas de deux, les voltigeurs des deux sexes peuvent participer sans distinction.

Dans les épreuves individuelles Amateur, la distinction de classement entre homme et femme est obligatoire.

Art 2.2 - Composition des manches

Epreuves en 1 manche :

- ▶ Individuel Club 1 et Club Élite : Imposé + Libre
- ▶ Individuel Amateur 2 et 1 : Imposé + Libre
- ▶ Individuel Amateur Élite : Imposé + Libre ou Imposés + Technique ou Imposé + Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposé + Libre
- ▶ Pas de Deux Club : Imposé + Libre

- ▶ Pas de Deux Amateur : Libre + Libre

Épreuves en 2 manches :

- ▶ Individuel Club 1 et Club Élite : 2 fois (Imposé + Libre)
- ▶ Individuel Amateur 2 et 1: 2 fois (Imposé + Libre)
- ▶ Individuel Amateur Élite: Imposé + Libre et Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposé + Libre et Libre

Pour les épreuves Club 1, Club Élite, Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite, les tests imposés et libres doivent être séparés dans le temps (1 heure minimum).

III - OFFICIELS DE COMPÉTITION

Art 3.1 - Président du jury

Le Président du jury :

- ▶ juge techniquement les épreuves et établit le classement des concurrents conformément aux prescriptions du présent règlement dont il est chargé d'assurer l'application intégrale,
- ▶ fait respecter les conditions des épreuves au regard des Dispositions générales,
- ▶ fait fonction de Délégué technique,
- ▶ doit être présent lors de l'inspection vétérinaire ; la présence des autres juges est souhaitée dès le début de l'inspection,
- ▶ peut demander à faire effectuer un tour au trot à chaque poney / cheval entrant en piste. Si celui-ci s'avère inapte à concourir, il pourra être disqualifié.
- ▶ signe et donne son accord avant l'affichage des résultats. Il peut, s'il le juge nécessaire, demander une délibération à ses assesseurs, mais, à partir du moment où les notes sont affichées, celles-ci ne peuvent en aucun cas être modifiées sauf erreur de comptabilité,
- ▶ est associé à la remise des prix, est consulté sur le protocole et les prix remis avant le début de celle-ci,
- ▶ a la possibilité de disqualifier un poney / cheval en demandant au vétérinaire du concours, dans le cas où celui-ci est présent sur l'ensemble de la compétition :
 - de contrôler la fréquence cardiaque d'un poney / cheval entre 20 et 30 minutes après sa sortie de piste. Au dessus de 70 bpm, le poney / cheval sera déclaré inapte.
 - de ré-inspecter un poney / cheval à tout moment au cours de la compétition.

Le placement et les rotations des juges sont décidés par le président de jury. Le juge qui se trouve à la table A est celui qui actionne la cloche. Pour les épreuves Amateur 2, 1 et Amateur élite, il est désigné sur le programme du concours et doit être positionné différemment suivant les épreuves comme précisé dans le code de pointage.

Art 3.2 - Juge accompagnateur

Pour toutes les compétitions de Voltige, les clubs participant aux épreuves par équipes et/ou en Pas de Deux devront se faire accompagner d'un Juge. Pour les épreuves Amateur Elite et Amateur 1 ce juge devra être de niveau National au minimum. Pour les épreuves Amateur 2, Amateur 3 et Amateur 4, ce juge devra être de niveau Candidat national au minimum.

Le Juge accompagnateur sera impliqué dans le déroulement général du concours. Il devra être disponible sur la durée totale du concours.

Le Juge accompagnateur n'est pas membre de l'équipe pour laquelle il a été engagé mais il est à la charge de cette équipe. Il ne peut pas être chef d'équipe.

Tous les Juges accompagnateurs doivent être titulaires de la licence de pratiquant en cours de validité.

Art 3.3 - Fonctionnement des jurys

Les Juges sont répartis autour du cercle de telle sorte qu'ils ne puissent pas communiquer entre eux pendant le passage effectif des concurrents et qu'ils aient une vision différente des figures.

Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys

EPREUVES	PRESIDENT DU JURY	QUALIFICATION MIN JUGES ASSESEUR	NB TOTAL DE JUGES
Club 3, 2, 1, Elite, Club pas de deux	1 Juge Club	Juges Club	3 à 6
Amateur 3, 4	1 Juge Candidat National	Juges Club	3 à 6
Amateur 2 et/ou Pas de de Deux	1 Juge National	Juges Candidats Nationaux	4 à 8
Amateur 1	1 Juge National	Juges Nationaux	4 à 8
Amateur Elite	1 Juge National Elite	Juges Nationaux	4 à 8

Le président de jury décide du placement des juges de A à H.

Pour les compétitions de niveaux Amateur 2, 1 et élite, l'organisation du jury en fonction des épreuves est décrite dans le code de pointage.

Pour les compétitions de niveau Club et Amateur 3 et 4, l'organisation du jury est décidée par le président de jury. A partir de 4 juges, pour les catégories Club, Amateur 4 et Amateur 3 le président de jury peut décider de répartir les attributions des juges de manière équilibrée, de la façon suivante :

Répartition des attributions des juges pour les épreuves Club, Amateur 4 et Amateur 3

Nombre de juges au jury		3	4	5	6
Imposés	Chaque juge évalue les exercices ET le cheval				
Libre	Cheval/Artistique	Juges A/B/C	Juges A/C	Juges A/C	Juges A/C/E
	Difficulté/Exécution	Juges A/B/C	Juges B/D	Juges B/D/E	Juges B/D/F

Les Juges officiels choisis par l'organisateur le sont prioritairement dans la liste des Juges accompagnateurs.

Art 3.5 – Eliminations

Sauf indication contraire spécifiée dans le règlement, l'élimination signifie que le sportif et le cheval en question ne peuvent pas continuer de concourir sur la compétition concernée.

Eliminations prononcées par le président du jury avant ou en cours de compétition :

- ▶ Ne pas présenter de déclaration de partant lors de la réunion de chef d'équipes pour les épreuves amateurs équipe,
- ▶ Absence du chef d'équipe ou de son représentant à la réunion des chefs d'équipe.

Au cours d'une compétition, le Juge A doit éliminer un concurrent pour les cas suivants :

- ▶ Débuter avant que le signal soit donné et toucher les poignées, le tapis ou le cheval,
- ▶ Equipements autres que décrits à l'article 5,
- ▶ Reprendre un programme à la suite d'une interruption signalée par le Juge A sans attendre la cloche,
- ▶ Entrer ou sortir de la piste de compétition sans l'autorisation du Juge A,
- ▶ Incident en piste ne permettant pas au voltigeur de finir la compétition, à l'exception des épreuves par équipe,
- ▶ Modifier la composition de l'équipe en cours de compétition après la déclaration des partants.

L'élimination est laissée à l'appréciation du Juge A dans les cas suivants :

- ▶ Ne pas entrer sur le cercle de compétition dans les 30 secondes après la cloche,
- ▶ Ne pas saluer à l'entrée et la sortie de piste,
- ▶ Prendre plus de 30 secondes après la cloche suivant le tour au trot pour débiter le premier exercice,
- ▶ Toute aide physique extérieure non autorisée,
- ▶ Ne pas stopper le programme lorsque la cloche est sonnée,
- ▶ Cheval en désordre lors de la performance : élimination du voltigeur sur le cheval,
- ▶ Cheval en désordre avant la performance : élimination de l'ensemble des voltigeurs présent sur la piste de compétition et concourant sur le cheval,
- ▶ Prendre plus de 30 secondes après la cloche pour continuer le programme après une chute ou tous les voltigeurs ont perdu le contact avec le cheval,
- ▶ Prendre plus de 30 secondes après la cloche pour reprendre le programme après un arrêt pour circonstance imprévue,
- ▶ Le cheval n'est pas entré ou sorti de piste derrière les voltigeurs **et/ou éventuellement le monteur,**
- ▶ Pour toute raison qui amènerait le Juge A à estimer que le cheval ou le voltigeur est inapte à continuer la compétition,
- ▶ Si une personne autre que les voltigeurs est en contact direct avec le cheval/poney,
- ▶ Si le nombre de voltigeurs en contact direct avec le cheval /poney excède celui prévu dans l'épreuve.

Pour tout cas litigieux, le Juge A peut consulter le président de jury, ainsi que les autres membres du jury.

Art 3.6 – Disqualification

La disqualification signifie qu'un athlète et son cheval / ses chevaux sont exclus de la compétition considérée ou de l'ensemble de l'évènement.

Le Jury peut disqualifier un athlète et /ou un cheval dans les cas suivants :

- ▶ Entraîner un cheval sur la piste de compétition sans la permission du jury,
- ▶ Pour tout cas d'abus ou de maltraitance reporté par un membre du jury ou d'un steward (Art 1.5 règlement général).

IV - CONCURRENTS**Art 4.1 - Généralités**

Dans une épreuve, on ne peut pas être à la fois longeur et voltigeur.

Art 4.2 - Voltigeurs en équipe**Composition d'une équipe**

	EQUIPES CLUB	EQUIPES AMATEURS 4 ET 3	EQUIPES AMATEURS 2, 1 JEUNES, 1 ET ÉLITE
Nombre voltigeurs	4 à 6	4 à 6	6

▶ Equipes Club et Amateurs 4 et 3

7 voltigeurs peuvent être engagés mais la composition finale de l'équipe est annoncée lors de la réunion des chefs d'équipes. L'équipe entrant en piste comprendra de 4 à 6 voltigeurs.

▶ Equipes Amateur 2, 1 Jeune, 1 et Elite

Les 6 voltigeurs doivent réaliser chacun des programmes. Si moins de 6 voltigeurs exécutent le programme imposé, chaque figure non réalisée recevra la note de 0. Dans le programme libre, une déduction sera appliquée pour chaque voltigeur ne concourant pas (cf Code de Pointage).

Épreuves par Équipes

NIVEAU D'ÉPREUVE	ÂGE (*)	GALOP	LICENCE
Club 3	Sans limite d'âge	Pas de galop exigé	Club
Club 2		G2 Voltige minimum ou Galop 2 Cavalier ou Galop d'Or	
Club 1, Club Elite		G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier	
Amateurs 4, 3	Sans limite d'âge	G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier	Club / Amateur
Amateur 1 Jeunes	Jusqu'à 18 ans	G6 Voltige minimum ou Galop 6 Cavalier	
Amateur 2, 1, Elite	Sans limite d'âge	G6 Voltige minimum ou Galop 6 Cavalier	

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.3 - Voltigeur individuel

NIVEAU D'ÉPREUVE	CATEGORIE	ÂGE (*)	GALOP	LICENCE
Club 1, Club Elite	-	A partir de 10 ans	G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier	Club
Amateur 2 Minime	Minime	14 ans et moins	G7 Voltige minimum ou Galop 7 Cavalier	Amateur
Amateur 2, 1, Elite	Senior	14 ans et plus		

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.4 - Voltigeurs Pas de deux

NIVEAU D'ÉPREUVE	ÂGE	GALOP	LICENCE
Amateur	Sans limite d'âge	G6 Voltige minimum ou Galop 6 Cavalier	Amateur
Club	Sans limite d'âge	G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier	Club

Art 4.5 - Nombre de participations

Chaque voltigeur peut effectuer 3 participations par concours, dans la limite de 2 participations en équipe et 2 participations en individuel.

Les participations en épreuve Pas de Deux ne comptent pas.

Art 4.6 - Longeur et longeur remplaçant

Le longeur et le longeur remplaçant sont membres de l'équipe. Ils doivent être titulaires au minimum de la licence de compétition dans laquelle ils concourent. Tous les programmes de toutes les manches doivent être réalisés avec le même longeur.

Une fois l'épreuve commencée, un longeur ne peut pas être remplacé.

Art 4.7 - Aide à la Montée pour les épreuves Club, Amateur 4, Amateur 3, Amateur 2 équipe et minime individuel et Amateur 1 Jeunes équipe

Le monteur est membre de l'équipe. Il doit être titulaire de la licence de pratiquant en cours de validité. On autorise un seul monteur, non voltigeur, par équipe et par compétition. Les voltigeurs d'une même équipe peuvent s'aider entre eux.

Art 4.8 - Chef d'équipe

Le Chef d'équipe doit être majeur et titulaire d'une licence pratiquant en cours de validité.

Il est membre de l'équipe.

Il représente l'ensemble des partants sous les couleurs de l'équipe. Il est seul habilité à participer aux diverses réunions des chefs d'équipes.

Il est responsable :

- ▶ du dépôt du formulaire de déclaration de partants auprès du président de jury.
- ▶ des déclarations de forfaits,
- ▶ du comportement général des voltigeurs et longeurs qu'il représente et en particulier de la bonne condition physique des membres mineurs de l'équipe,
- ▶ des poneys / chevaux engagés.

Il peut changer des concurrents et des poneys / chevaux au sein de son équipe avant le début de la compétition, sous réserve d'informer le Président du Jury et d'obtenir son accord.
Les fonctions du Chef d'équipe peuvent être assumées par tout membre de l'équipe.

Art 4.9 - Tenues

- ▶ La tenue des voltigeurs doit être pratique et convenir au sport et doit en outre permettre aux juges d'apprécier la qualité des mouvements : tenues près du corps et sportives. Les chaussures munies d'un talon, si petit soit-il, sont interdites.
- ▶ La tenue ne doit pas donner l'impression de nudité. Elle doit être ajustée et l'ensemble des éléments la constituant doivent rester attachés au corps du voltigeur durant l'ensemble de la performance. Les accessoires décoratifs (comprenant les ceintures, masques, bijoux, chapeaux, capes, gadgets,...) sont interdits.
- ▶ Les pantalons doivent être fixés aux pieds. Les jupes ne peuvent être portées que par-dessus un collant.
- ▶ Chaque équipier doit porter un numéro facilement visible de 10 à 12 cm de haut, numéroté à partir de 1, sur le bras ou la jambe extérieure ou sur le dos à l'exception des Pas de Deux. Les tenues des équipes doivent donner une impression d'uniformité.
- ▶ La tenue du longeur doit s'harmoniser avec celle des voltigeurs ou du poney / cheval.

Tout manquement entrainera une déduction d'1 point sur la note de composition/artistique.

V - PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Droits de participation

Epreuves	Amateur 4, 3, 2, 1, élite	Club 1 et Elite	Club 2	Club 3
Participation par jour	5 Une participation dans une équipe ou dans un Pas de Deux compte pour 2 participations. Une équipe maximum autorisée en Amateur 3, 2, 1, Elite, Club 1, Elite			
Taille	Poneys CDE et Chevaux	Poneys CDE et Chevaux	Poneys BCDE et Chevaux	Poneys ABCDE et Chevaux
Age	6 ans minimum 7 ans minimum pour une sélection internationale	5 ans minimum	5 ans minimum	5 ans minimum

Pour toutes les divisions, les poneys / chevaux doivent être inscrits sur le site de la FFE.

Dans le cas où l'équidé participe à des épreuves Amateur 4, Club 2/3, et Amateur 3, 2, 1, élite/Club 1/Club Elite, le nombre de participation correspond à l'épreuve la plus restrictive.

Tous les programmes de toutes les manches doivent être réalisés avec le même cheval.
Une fois l'épreuve commencée, un cheval ne peut pas être remplacé.

Art 5.2 - Harnachement et ferrure

A - Le harnachement

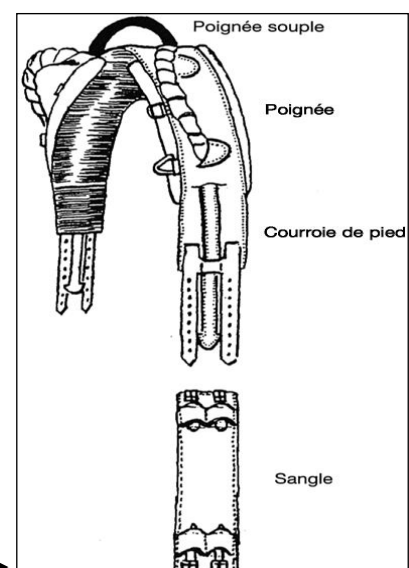
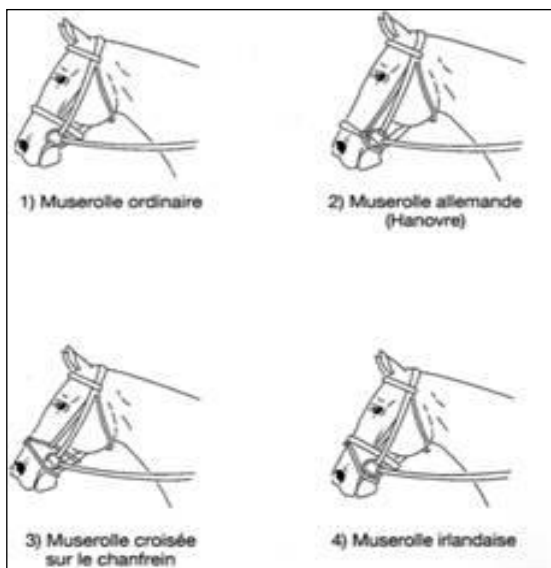
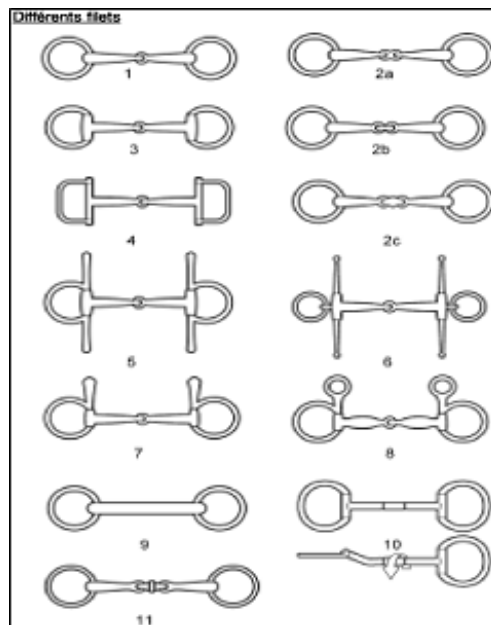
L'utilisation de tout autre équipement ainsi que tout autre moyen de fixation que ceux décrits ci-dessous peut entraîner l'élimination.

Embouchures autorisées, avec ou sans rondelles : filet simple, métal, cuir, synthétique ou caoutchouc

- ▶ Caveçon autorisé, avec ou sans mors
- ▶ Muserolles autorisées
- ▶ Enrênements :
Ils sont obligatoires, ils doivent être attachés au mors/caveçon ou coulisser dans les anneaux du mors/caveçon.

Pour les épreuves Amateur 2, 1, élite, ne sont autorisées que deux rênes fixes latérales avec ou sans parties élastiques, tout autre enrênement étant proscrit. **Pour les épreuves Amateur 3, 4, Club, sont autorisées : les rênes allemandes, les rênes fixes, ou l'association des deux.** Seule l'utilisation des rênes allemandes et des rênes fixes est autorisée sur les pistes d'échauffement.

- ▶ Surfaix de Voltige avec sa mousse de protection et deux poignées ; ce surfaix doit être bien matelassé, ne pas reposer sur le garrot et peut être muni de deux courroies de pied et éventuellement d'une poignée souple entre les deux poignées rigides.
- ▶ Protections : éventuellement des bandes de travail ou autres protections des jambes.
- ▶ Chasse-mouches, bouchons d'oreilles autorisés.
- ▶ Protections de peau autorisées sur toute partie du filet/caveçon (cuir, peau de mouton ou matériel similaire). Ces protections ne doivent cependant pas excéder 3cm de diamètre, mesuré depuis la peau du cheval.
- ▶ Longe attachée uniquement à l'anneau intérieur du filet ou sur un caveçon. En épreuve Club et Amateur 2, 3, 4 il est autorisé d'attacher la longe à l'anneau intérieur du filet et à la muserolle.
- ▶ Un tapis non rigide, 110 cm de long sur 90 cm de large et 3 cm d'épaisseur au maximum, housse comprise. Il sera placé de façon à ne pas dépasser de plus de 80 cm derrière le surfaix et 25 cm devant. Les pads amortissants sont autorisés.
- ▶ Chambrière



B - La ferrure

Toute ferrure dangereuse est prohibée : crampons, etc.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 - Appréciation des figures imposées

Chaque figure imposée est notée de 0 à 10. Le couple poney / cheval et longeur est noté sur 10.
Les notes peuvent comporter des dixièmes.
Les modalités d'évaluation de ce programme sont décrites dans le code de pointage.

A - Epreuves Club et Amateur 4, 3

Pour les épreuves Club 3, 2 et Amateur 4, certaines figures sont à réaliser au pas.
Pour les épreuves Club 1, Club Elite, Pas de Deux Club et Amateur 3 les figures sont à réaliser au galop.
Seuls les résultats des 4 meilleurs voltigeurs d'une équipe sont comptabilisés.

B - Epreuves Amateur 2, 1, élite

Tout exercice imposé, quelle que soit l'épreuve, doit être réalisé à l'allure du galop.
Chaque figure imposée exécutée par un voltigeur est notée séparément de 0 à 10.

Art 6.2 - Appréciation du programme technique - Amateur élite

La note maximale d'une figure technique est 10.
Les modalités d'évaluation de ce programme sont décrites dans le code de pointage.

A - Notation des exercices techniques

Le voltigeur peut exécuter les exercices techniques dans l'ordre de son choix.
Les exercices techniques sont décrits dans le code de pointage.

B - Notation de la composition

La note maximale est de 10. La composition est évaluée selon le code de pointage.

C - Notation de l'Exécution

Cette note prend en compte les exercices supplémentaires dynamiques ou statiques, sans considérer les exercices techniques.

D - Notation du poney / cheval et de la prestation de longe

La note maximale est 10.

Art 6.3 - Appréciation du programme libre

Un programme libre est constitué par des figures statiques et / ou des figures dynamiques, exécutées en musique, à 1,2 ou 3 voltigeurs.

Le choix de la main est libre

Les modalités d'évaluation de ce programme sont décrites dans le code de pointage.

6.3.1 - Difficulté

Les exercices sont classés en quatre degrés de difficulté (R, D, M, E).

Les critères servant à déterminer les degrés de difficulté sont définis dans le code de pointage :

- ▶ la hauteur au-dessus du poney / cheval,
- ▶ et / ou l'orientation par rapport au poney / cheval,
- ▶ et / ou la complexité des mouvements dynamiques,
- ▶ et / ou le nombre de prises et leur solidité,
- ▶ et / ou l'utilisation de l'espace sur le poney / cheval et les variations d'orientation par rapport au plan sagittal du poney / cheval.

6.3.2 - Composition

Les critères servant à juger la note de composition sont décrits dans le code de pointage.

6.3.3 - Exécution

A chaque figure libre réalisée, le juge peut attribuer une déduction ou une pénalité telles que définies dans le code de pointage.

A - Epreuves Club et Amateur 4, 3

Les programmes libres des épreuves Club 3, Club 2, Pas de Deux Club et Amateur 4 sont à réaliser au pas.

Pour les épreuves Club 1, Club Elite et Amateur 3 le programme libre doit être exécuté à l'allure du galop.

B - Epreuves Amateur 2, 1, élite

Tout exercice libre doit être exécuté à l'allure du galop.

C - Coefficients

Les coefficients sont décrits dans le Code de Pointage

Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes

- ▶ Pour les équipes Club et Amateur 4, 3, 2, tous les exercices imposés sont exécutés à main gauche ou à main droite après tirage au sort par le Président de jury au cours de la réunion des chefs d'équipe.
- ▶ En équipe Amateur 1 Jeune, Amateur 1 et Amateur Elite, le choix de la main est laissé au libre arbitre des compétiteurs pour les imposés et les libres.

Les exercices imposés sont décrits dans le code de pointage.

Chaque figure imposée doit être exécutée successivement par les voltigeurs dans l'ordre à partir du n° 1 de l'équipe, faute de quoi il sera donné la note 0 à toutes les figures du voltigeur n'étant pas passé à sa place.

Lors du déroulement du programme imposé, il ne doit pas y avoir plus d'un voltigeur en contact avec le poney / cheval, sinon il est donné 0 à la figure du second voltigeur.

Art 6.5 - Programme imposé par équipe

À la fin du temps imparti pour le programme imposé, annoncé par la cloche, le voltigeur termine sa figure imposée en cours. Celle-ci sera notée, les autres figures imposées du programme peuvent être effectuées mais seront notées 0.

A - Équipes Club 3

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide au pas, renversement vers la position poirier puis retour en position cavalier en appui sur les poignées,
2. assis lâché face avant au galop, bras libres: tenu pendant 4 foulées minimum,
3. mise à genoux au galop derrière le surfaix, tenu 2 foulées de galop minimum,
4. demi-moulin : en 4 phases égales au pas,
5. planche face arrière : au pas, mains sur le dessus des poignées, pieds posés sur la croupe, tenue au moins 4 posés d'antérieur, retour assis face avant par passage de jambes vers l'extérieur,
6. debout : au pas, tenu au moins 4 posés d'antérieur, bras libres, aiguille face avant, à partir du debout, les deux mains sur le dessus des poignées, pied d'appui près du surfaix,
7. appui planche, bras tendus, corps tendu, mains sur le dessus des poignées, dessus des pieds posés sur la croupe, au moins 4 posés d'antérieur. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

B - Équipes Club 2

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide au pas,
2. assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
3. mise à genoux loin du surfaix au galop, tenu 4 foulées,
4. passage de chaque jambe tendue au-dessus de l'encolure au galop, les positions assis intérieur et extérieur seront tenues 2 foulées de galop minimum,
5. à genou près du surfaix, mains lâchées et bras libres, tenu 2 foulées de galop minimum,
6. debout : au pas, tenu au moins 4 posés d'antérieur, bras libres,
7. prise d'élan vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à poney / cheval au pas,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

C - Équipes Club 1

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide
2. mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
3. demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées,
4. debout bras libres tenu 4 foulées,
5. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
6. prise d'élan arrière arrivée en planche (corps tendu, bras tendus au-dessus des appuis, les 2 pieds sur la croupe) tenue 2 foulées, retour assis face arrière suivie d'un demi moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées, avant par passage de jambes vers l'extérieur,
7. prise d'élan avant de l'assis, avec renversement vers la position du poirier sur l'encolure, corps tendu, tenu ou non 2 foulées maximum. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

D - Équipes Club Elite

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

1. à cheval, aide autorisée,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 2 foulées,
4. debout tenu 4 foulées, incluant la mise en place progressive et non tenue des bras et la descente,
5. prise d'élan avant de l'assis vers l'ATR face avant, jambes serrées,
6. demi-moulin vers l'intérieur: en 2 phases de 4 foulées,
7. prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

E - Équipes Amateur 4

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide au pas,
2. assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
3. mise à genoux loin du surfaix au galop, tenu 4 foulées,
4. passage de chaque jambe tendue au-dessus de l'encolure au galop, les positions assis intérieur et extérieur seront tenues 2 foulées de galop minimum,
5. à genou près du surfaix, mains lâchées et bras libres, tenu 2 foulées de galop minimum,
6. debout : au pas, tenu au moins 4 posés d'antérieur, bras libres,
7. prise d'élan vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à poney / cheval au pas,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

F - Équipes Amateur 3

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide,
2. mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
3. demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées,
4. debout bras libres tenu 4 foulées,
5. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
6. prise d'élan arrière arrivée en planche (corps tendu, bras tendus au-dessus des appuis, les 2 pieds sur la croupe) tenue 2 foulées, retour assis face arrière suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées, avant par passage de jambes vers l'extérieur,
7. prise d'élan avant de l'assis, avec renversement vers la position du poirier sur l'encolure, corps tendu, tenu ou non 2 foulées maximum. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

G - Équipes Amateur 2

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

1. à cheval, aide autorisée,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 4 foulées,
4. debout avec mise place des bras en croix tenue 4 foulées,
5. prise d'élan avant de l'assis vers l'ATR, jambes serrées,
6. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
7. prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

H - Équipes Amateur 1 et Amateur 1 Jeunes

L'aide est autorisée pour l'à cheval en épreuve Amateurs 1 Jeunes uniquement.

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

1. à cheval,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 4 foulées,
4. moulin en 4 phases de 4 foulées,
5. 1^{ère} phase du ciseau,
6. 2^{nde} phase du ciseau,
7. debout avec mise place des bras tenue 4 foulées,
8. 1^{ère} phase d'amazone, sortie intérieure par éjection.

I - Équipes Amateur Elite

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

1. à cheval,
2. étendard tenu 4 foulées,
3. moulin en 4 phases de 4 foulées,
4. 1^{ère} phase du ciseau,
5. 2^{nde} phase du ciseau,
6. debout avec mise place des bras tenue 4 foulées,
7. 1^{ère} phase d'amazone, suivie d'un retour assis par passage de jambe,
8. de l'assis, sortie extérieure par prise d'élan vers l'ATR à l'extérieur.

Art 6.6 - Programme libre par équipe

Le programme libre est l'occasion pour les voltigeurs de faire la preuve de leurs talents artistiques. Ils peuvent élaborer un programme original à partir de leurs propres aptitudes, conceptions et spécialités en figures à 1, 2 ou 3. Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

Il ne peut y avoir plus de 3 voltigeurs à la fois en contact direct avec le poney / cheval. Le poids de l'ensemble des voltigeurs ne doit pas gêner le galop / le pas du poney / cheval.

EPREUVES LIBRES	CLUB 3	CLUB 2 AMATEUR 4	CLUB 1 AMATEUR 3	CLUB ELITE AMATEUR 2	AMATEUR 1 JEUNES AMATEUR 1, AMATEUR ELITE
Allure	Pas	Pas	Galop	Galop	Galop
Figures à 1 voltigeur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Figures à 2 voltigeurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Figures à 3 voltigeurs	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Nombre maximum de figures statiques à 3	0	Sans limite	0	6	Sans limite

Chacun des voltigeurs doit participer au programme libre. Il est tenu compte de l'équilibre du nombre de passages de tous les voltigeurs de l'équipe.

La durée du programme libre est de 4 minutes, dès lors qu'un voltigeur touche le cheval ou toute partie de l'équipement.

A - Équipes Club 3

L'équipe présente au pas sur une durée de 4 minutes un programme libre en musique, composé d'un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

B - Équipes Club 2

L'équipe présente au pas et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs.

C - Équipes Club 1

L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

D - Équipes Club Elite

L'équipe présente au galop et en musique, un programme de son choix comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

E - Équipes Amateur 4

L'équipe présente au pas et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs.

F - Équipes Amateur 3

L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

G - Équipes Amateur 2

L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

Seules les 20 meilleures figures seront comptabilisées pour le degré de difficulté.

H - Équipes Amateur 1 Jeunes, Amateur 1 et Amateur Elite

L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs

I - Appréciation du degré de difficulté

DIFFICULTE	CLUB 3, CLUB 2, CLUB 1, CLUB ELITE, AMATEUR 3, AMATEUR 4	AMATEUR 2	AMATEUR 1 AMATEUR 1 JEUNES AMATEUR ELITE
Difficile	0,4	0,5	0,4
Moyenne	0,3	0,3	0,3
Elémentaire	0,2	0,1	0,1
Nombre de meilleurs exercices comptabilisés	25	20	25
Degré de difficulté maximum	10	10	10

Il n'est pas attribué de point pour :

- ▶ tout exercice répété deux fois, fût-ce par d'autres voltigeurs,
- ▶ toute figure statique non tenue 3 foulées,
- ▶ tout exercice non exécuté à l'allure demandée,
- ▶ tout exercice imposé du niveau considéré.

Si l'équipe exécute deux exercices dont l'un est une variante de l'autre, seule la variante la plus difficile est retenue.

J - Appréciation de la composition / note artistique

La composition ou la note artistique sont évaluées selon les critères définis dans le code de pointage.

K - Appréciation de l'exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs :
L'exécution est évaluée selon les critères définis dans le code de pointage.

L - Note du poney / cheval

La note du poney/ cheval est évaluée selon les critères définis dans le code de pointage.

Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles

Tous les exercices imposés doivent être exécutés au galop.
Pour les individuels Amateur 1 et Amateur Elite, la main est libre.

Pour les autres catégories (individuels Clubs, Amateur 2 et Amateur 2 minime), lors des épreuves en 1 manche, la main à laquelle tournera le cheval pour le programme imposé est tirée au sort. Pour les épreuves en 2 manches, la 1^{ère} manche imposée se court à gauche, la 2^{ème} à droite. Un poney / cheval ne peut pas faire deux passages à la suite mais peut servir à plusieurs compétiteurs sous réserve des droits de participations aux épreuves des poneys / chevaux. L'ordre de passage à l'intérieur d'un groupe doit être le même pour les imposés et les libres.

A l'exception des épreuves Amateur 1 Jeunes pour lesquelles la présence d'un monteur est autorisée, pendant l'exécution des épreuves Amateur 1 et Elite, nul autre que le longeur ne doit se trouver dans le cercle de Voltige. Le concurrent suivant ne peut pénétrer sur la piste que lorsque le voltigeur qui le précède amorce son dernier saut de sortie, faute de quoi celui qui pénètre sur la piste est éliminé.

Art 6.8 - Programme imposé individuel

A - Imposé individuel Club 1

1. à cheval avec aide,
2. mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
3. demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées,
4. debout bras libres tenu 4 foulées,
5. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
6. prise d'élan arrière arrivée en planche (corps tendus, bras tendus au-dessus des appuis, les 2 pieds sur la croupe) tenue 2 foulées, retour assis face arrière, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées, avant par passage de jambes vers l'extérieur,
7. prise d'élan avant de l'assis, avec renversement vers la position du poirier sur l'encolure, corps tendu, tenu ou non 2 foulées maximum. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

B - Imposé individuel Club Elite

1. à cheval, aide autorisée,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 2 foulées,
4. debout tenu 4 foulées, incluant la mise en place progressive et non tenue des bras et la descente,
5. prise d'élan avant de l'assis vers l'ATR, jambes serrées,
6. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
7. prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

C - Imposé individuel Amateur 2 et Amateur 2 Minime

L'aide est autorisée pour l'à cheval en épreuve Amateur 2 Minime uniquement.

1. à cheval,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 4 foulées,
4. debout avec mise place des bras en croix tenue 4 foulées,
5. prise d'élan avant vers l'ATR, jambes serrées,
6. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
7. prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

D - Imposé individuel Amateur 1

1. à cheval,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 4 foulées,
4. moulin en 4 phases de 4 foulées,
5. 1^{ère} phase du ciseau,
6. 2^{nde} phase du ciseau,
7. debout avec mise place des bras tenue 4 foulées,
8. 1ère phase d'amazone, sortie intérieur par éjection.

E - Imposé individuel Amateur Elite

1. à cheval,
2. étendard tenu 4 foulées,
3. moulin en 4 phases de 4 foulées,
4. 1^{ère} phase du ciseau,
5. 2^{nde} phase du ciseau,
6. debout avec mise place des bras en croix tenue 4 foulées,
7. 1^{ère} phase d'amazone,
8. 2^{ème} phase d'amazone.

Art 6.9 - Programme technique

Le programme technique réservé aux Amateurs Elite est composé de 5 exercices techniques d'une part, et d'exercices libres supplémentaires, choisis par le voltigeur.

Les éléments techniques ainsi que leur évaluation sont décrits dans le code pointage.

Les exercices techniques sont choisis parmi les catégories d'aptitudes motrices suivantes :

- ▶ détente,
- ▶ cadence / rythme,
- ▶ souplesse,
- ▶ force,
- ▶ équilibre.

Art 6.10 - Programme libre individuel

La durée du programme libre est de 1 minute.

A - Appréciation de la note de difficulté

Seuls les 10 meilleurs exercices seront comptabilisés.

La difficulté n'est pas appréciée pour les catégories Amateur 2 Minime.

FIGURE	CLUB 1	CLUB ELITE	AMATEUR 2	AMATEUR 1 AMATEUR ELITE
Risquée	-	-	1,3	1,3
Difficile	0,9	0,9	0,9	0,9
Moyenne	0,4	0,4	0,4	0,4
Elémentaire	0,2	0	0,2	0
Note maxi	9	9	10	10

B - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères définis dans le code de pointage.

C - Appréciation de l'exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs.

Les modalités d'appréciation de l'exécution sont décrites dans le code de pointage.

Art 6.11 - Généralités des épreuves Pas de Deux

Un Pas de Deux réunit une équipe de deux voltigeurs, un longeur et un cheval.

L'épreuve Pas de deux Club se compose d'un programme imposé et d'un programme libre en une ou deux manches.

Le choix de la main pour le programme imposé Pas de Deux Club s'effectue par tirage au sort.

L'épreuve Pas de deux Amateur se compose de 2 programmes libres en une manche.

Le choix de la main est libre pour le Pas de Deux Amateur.

Le programme libre se déroule en musique.

Les exercices gymniques au sol ne sont pas autorisés.

Dans l'épreuve Pas de Deux, tous les types de couples sont autorisés.

Art 6.12 - Programme imposé Pas de Deux Club

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide,
2. mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
3. demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées,
4. debout bras libres tenu 4 foulées,
5. demi-moulin vers l'intérieur: en 2 phases de 4 foulées,
6. prise d'élan arrière arrivée en planche (corps tendu, bras tendus au-dessus des appuis, les 2 pieds sur la croupe) tenue 2 foulées, retour assis face arrière suivi d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
7. prise d'élan avant de l'assis, avec renversement vers la position du poirier sur l'encolure, corps tendu, tenu ou non 2 foulées maximum. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

Art 6.13 - Libre Pas de Deux

A - Libre Pas de Deux Club

Le programme libre se déroule au pas avec un temps limite de 2 minutes par programme.

Durant l'ensemble du programme, les deux voltigeurs doivent être en contact avec le cheval, les poignées ou l'un avec l'autre.

Les figures sont comptabilisées lorsque les deux voltigeurs sont sur le cheval, à l'exception des entrées et sorties.

Les modalités d'évaluation du programme libre sont définies dans le code pointage.

B - Libre Pas de Deux Amateur

Le programme libre se déroule au galop avec un temps limite de 2 minutes par programme.

Durant l'ensemble du programme, les deux voltigeurs doivent être en contact avec le cheval, les poignées ou l'un avec l'autre. Les à terre à cheval sont recommandés.

Les figures sont comptabilisées lorsque les deux voltigeurs sont sur le cheval, à l'exception des entrées et sorties.

Les modalités d'évaluation du programme libre sont définies dans le code pointage.

C - Appréciation de la difficulté

Degré de difficulté

Seules les 13 meilleures figures sont comptabilisées.

La note maximum est de 10, les décimales sont autorisées.

Les modalités d'évaluation de la difficulté sont définies dans le code pointage.

FIGURE	CLUB	AMATEUR
Difficile	0,8	0,8
Moyenne	0,4	0,4
Elémentaire	0,2	0,0
Note maxi	10	10

D - Appréciation de l'exécution

Les modalités d'évaluation de l'exécution sont définies dans le code pointage.

E - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères définis dans le code de pointage.

F - Note finale

Dans le cas d'une compétition en deux manches, les notes des deux programmes sont additionnées puis le résultat divisé par deux.

Art 6.14 - Note du poney / cheval et de la prestation de longe

La note sur 10 est attribuée en fonction de la performance du poney / cheval et de la qualité de la prestation de longe. Les décimales sont autorisées.

A - Evaluation de la qualité de galop

L'évaluation de la note du cheval débute dès l'entrée en piste et s'arrête à la sortie du dernier voltigeur.

Le cheval doit montrer un galop de travail vers le rassembler.

Le galop de travail se situe entre le galop rassemblé et le galop moyen, dans lequel le cheval est prêt à réaliser des mouvements rassemblés, tout en restant 'sur le mors', se portant en avant, léger, avec des foulées actives et un 'bon fonctionnement des jarrets'.

L'expression 'bon fonctionnement des jarrets' souligne l'importance de l'origine de l'impulsion, liée à l'activité des postérieurs.

Objectifs du galop de travail :

Démontrer l'équilibre naturel dans le galop dans tous les mouvements.

Essence du galop de travail :

- ▶ Régularité du galop à trois temps avec un net moment de suspension.
- ▶ Contact léger et constant avec le chanfrein en avant de la verticale et la nuque comme point le plus haut.
- ▶ Souplesse de l'ensemble du corps et élasticité.
- ▶ Energie, activité, équilibre naturel et capacité à se porter et se redresser.

L'ensemble des critères de jugement sont détaillés dans le code de pointage.

B - Evaluation de la qualité du pas

Les modalités d'évaluation de la qualité du pas sont décrites dans le code pointage.

C - Evaluation de la prestation de longe

Une note allant jusqu'à 10 est attribuée suivant la qualité de la prestation de longe. Elle est évaluée d'après l'observation des critères suivants :

- ▶ Pertinence et efficacité des aides du longeur
- ▶ Posture et attitude du longeur

D - Déduction de points

Les déductions de points applicables sont décrites dans le code de pointage.

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 - Durée

Un concours s'étend sur une période commençant une heure avant le début de l'inspection vétérinaire et se termine une demi-heure après la proclamation des résultats.

Art 7.2 - Engagement

Les engagements en compétition s'effectuent sur les sites internet FFE SIF ou FFE COMPET selon la catégorie ou sur le terrain si l'organisateur l'a prévu dans la limite des conditions de participation des voltigeurs et cheval/poney décrites à l'article 5.1.

Art 7.3 - Inspection vétérinaire

- ◆ Pour les épreuves Amateur 4 et Amateur 3, l'inspection vétérinaire est facultative et laissée à la décision de l'organisateur.
- ◆ Avant les premières épreuves Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Elite tous les poneys / chevaux sont inspectés par le Président de Jury et le Vétérinaire officiel, le document d'identification sera demandé.
Dans le cadre des compétitions réunissant moins de 4 chevaux en épreuve Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Elite, la présence du vétérinaire est facultative ; dans ce cas, le président de jury sera assisté de deux juges.
- ◆ Les poneys / chevaux sont présentés sur une aire adaptée prévue à cet effet par l'organisateur, sol régulier et non glissant. Les poneys / chevaux doivent être toilettés, tenus en main en filet simple, présentés rênes longues par le longeur ou longeur remplaçant ou toute personne engagée sur le bulletin d'engagement en pantalon blanc ou beige, haut bleu marine et tête nue. L'utilisation de cravache, badine, etc. est laissée à l'appréciation du Président de jury.
- ◆ Un poney / cheval boiteux ou en mauvaise condition physique sera éliminé par une commission composée au minimum du Président du jury et/ou du Vétérinaire officiel. Le Président de Jury peut demander qu'un poney / cheval repasse l'inspection vétérinaire, avant de donner sa décision. Celle-ci est aussitôt annoncée par le Président du Jury. Toute décision du président de jury est définitive.

Art 7.4 – Déclaration de partants

Pour toutes les épreuves, le Chef d'équipe remet au président de jury, sa (ses) déclaration(s) de partant(s) relative(s) à son (ses) équipe(s). Cette déclaration doit être transmise à l'issue de l'inspection vétérinaire (ou à défaut avant la réunion des Chefs d'équipes). Elle doit obligatoirement être accompagnée de la copie des licences en épreuve amateur ou en cas de remplacement en épreuve Club.

La non présentation de ce document entrainera l'élimination de l'équipe.

Art 7.5 - Réunion des Chefs d'équipes

Elle est organisée à l'issue de l'inspection vétérinaire et/ou avant le début des épreuves.

Elle permet :

- ▶ de tirer au sort la main et l'ordre de passage des chevaux/poneys,

- ▶ de déclarer l'ordre de passage des voltigeurs individuels lorsque ceux-ci sont engagés sur le même poney / cheval entrent en piste ensemble
- ▶ de déclarer les forfaits,
- ▶ d'inscrire et attribuer le rôle du juge accompagnateur de chaque équipe,
- ▶ de donner les consignes, l'ordre des épreuves et les horaires,
- ▶ de régler le cérémonial de la remise des prix avec le Président du jury.

Art 7.6 - Entrée / cloche / musique

Les voltigeurs et le monteur doivent entrer et sortir avant le cheval.

Une cloche ou sonnerie annonce :

- ▶ l'entrée en piste au trot (sauf autorisation spéciale du président de jury),
- ▶ le départ de la prestation,
- ▶ la fin du temps imparti,
- ▶ le départ du programme libre,
- ▶ l'interruption d'un concurrent ou d'une prestation en cas d'incident imprévu,
- ▶ le départ après une interruption.

Pour toutes les épreuves, il est recommandé que les programmes soient présentés en musique. La musique vocale est autorisée dans toutes les épreuves.

Après le coup de cloche qui annonce le début du programme, le voltigeur demande le départ de la musique en levant le bras.

Art 7.7 - Ordre des épreuves

L'ordre de passage des épreuves doit être indiqué à la réunion des Chefs d'équipe.

- ▶ Ordre des épreuves en Club et Amateur 1, 2, 3, 4 : Imposé, puis Libre.
- ▶ Ordre des épreuves en Individuel Amateur Elite : Imposé, Technique, puis Libre.

Les épreuves peuvent être en une ou deux manches.

Art 7.8 - Salut

Toute compétition se déroulant sous le contrôle d'un jury doit donner lieu à une certaine courtoisie ; chaque équipe, chaque individuel, est tenu de saluer le Président du jury avant et après son passage. Le Président rend les saluts.

L'entrée, la sortie et la présentation pour le salut sont laissées à l'imagination des voltigeurs. Toutefois, cette présentation doit être courte, une minute maximum.

Art 7.9 - Temps accordé

		IMPOSEES	LIBRES	TECHNIQUE	
Equipes	Club 3	1 minute et 30 secondes multipliée par le nombre de voltigeurs de l'équipe	4 minutes	-	
	Club 2				
	Club 1				
	Club Elite				
	Amateur 4				
	Amateur 3				
	Amateur 1 Jeunes				6 minutes
	Amateur 2				6 minutes
	Amateur 1				6 minutes
	Amateur Elite				6 minutes
Individuels	Temps libre	1 minute	1 minute		
Pas de Deux Club	2 minutes et 30 secondes	2 minutes			
Pas de Deux Amateur	-	2 minutes	-		

- ◆ Au plus tard 30 secondes après le coup de cloche d'entrée en piste, les compétiteurs doivent saluer.
- ◆ Avant de débiter le programme, le cheval doit trotter sur le cercle jusqu'à ce que le président de jury sonne la cloche. Les voltigeurs (individuels ou équipe) doivent se positionner à l'extérieur du cercle pendant ce temps.
- ◆ Au plus tard 30 secondes après le coup de cloche de départ le premier exercice doit débiter.
- ◆ Lorsque le temps imparti est défini, le chronomètre est déclenché dès lors que le (premier) voltigeur entre en contact avec le cheval ou son équipement. Il s'arrête à la réception du (dernier) voltigeur.
- ◆ En cas d'incident, lorsque le Président interrompt la prestation par un coup de cloche, le chronomètre est arrêté. Il repart après un nouveau coup de cloche du président lorsque le cheval ou son équipement sont touchés à nouveau.
- ◆ En cas de chute, le(s) compétiteur(s) ont 30 secondes pour reprendre leur programme (pas de coup de cloche, arrêt du chronomètre et de la musique).

VIII - CLASSEMENT/REMISE DES PRIX

Art 8.1 - Classement

- ◆ Le classement résulte de la moyenne des notes calculées à l'issue de chacun des programmes (imposé, libre, technique) en respectant les divers coefficients. Le calcul est poussé jusqu'à la 4^{ème} décimale et arrondi à la 3^{ème}.
- ◆ En cas d'égalité en épreuve individuelle ou par équipe, les concurrents sont départagés par la meilleure note moyenne obtenue lors du premier programme imposé/technique. Si l'égalité persiste, ils sont départagés par la meilleure note d'exécution du dernier programme libre.
- ◆ En cas d'égalité en épreuve Pas de Deux, les concurrents sont départagés par la note du dernier programme.
- ◆ Les compétiteurs et entraîneurs ne peuvent solliciter les explications du jury avant la fin de la compétition et la proclamation des résultats définitifs.

Art 8.2 - Remise des prix

Dans tous les concours, il y a lieu de décerner un flot ou autre souvenir à tous les concurrents et une plaque d'écurie à chaque poney / cheval.

La remise des prix se déroule selon le protocole défini par l'organisateur en accord avec le Président de jury et/ou le Délégué technique.

Les voltigeurs et longeurs doivent se présenter en tenue correcte (tenue de compétition, d'équipe, survêtement...).

Toute absence non motivée, toute tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix, peuvent entraîner l'élimination du/des concurrent(s) et la radiation du classement de l'épreuve, et par là-même, la non-attribution des prix, sélections et récompenses correspondants.